



CARREFOUR
MARKET

Négociation annuelle obligatoire 2016.

**Consultation des adhérents et des salariés
CARREFOUR MARKET
sur les propositions salariales et sociales**

CFDT

CARREFOUR MARKET



Nous demandions une augmentation de salaire pour les employés

- ✓ Augmentation généralisée de 2% pour les 1A,1B,2A,2B au 1^{er} janvier avec mise en place d'un niveau C pour le niveau 2.
- ✓ Augmentation généralisée de 4 % pour les 3A,3B et 4A,B et C au 1er janvier.

L'entreprise propose une augmentation généralisée dérisoire de 0,3% ainsi que sur la grille des salaires minimum dans l'entreprise.

→ L'entreprise accepte la mise en place de deux accords, l'un sur les salaires et l'autre sur les dispositions sociales





CARREFOUR
MARKET

LA DIRECTION PROPOSE



Création d'un niveau 3C pour les salariés titulaires d'un CAP, CQP ou d'une VAE validés en lien direct avec le métier exercé au sein de l'entreprise.

Les salariés visés au présent article se verront proposer un avenant à leur contrat de travail leur permettant d'accéder au niveau 3C au plus tôt à compter du 1^{er} avril 2016 et au plus tard le 1^{er} juillet 2016.

- **3C : 1 640 euros bruts de rémunération minimale** pour un temps plein (temps de présence)

En tout état de cause, quelle que soit la date de signature de l'avenant au contrat de travail relatif au passage au niveau 3C (entre le 1^{er} avril 2016 et le 1^{er} juillet 2016), il sera fait application de la rémunération prévue pour le niveau 3C de façon rétroactive au 1^{er} avril 2016.

Enfin, la Direction favorisera, dans la mesure du possible et sur demande du collaborateur, son affectation sur un rayon en lien avec son diplôme lorsque cela n'est pas le cas.



CARREFOUR
MARKET

LA DIRECTION PROPOSE



Proposition de revalorisation de la grille de salaire minimum (employés)
au 1^{er} mars 2016 :

	Grille CSF au 01/01/2016	Proposition de grille au 01/03/2016	Evolution
NIV_1A	1 540.06 €	1 544,61 €	0.3%
NIV_1B	1 540.06 €	1 544,61 €	0.3%
NIV_2A	1 541.57 €	1 546,15 €	0.3%
NIV_2B	1 560.53 €	1 565,26 €	0.3%
NIV_3A	1 563.72 €	1 568,46 €	0.3%
NIV_3B	1 591.32 €	1 596,02 €	0.3%
NIV_3C	-	1 640,01 €	-
NIV_4A	1 592.99 €	1 597,84 €	0.3%
NIV_4B	1 681.72 €	1 686,72 €	0.3%
NIV_4C	1 737.83 €	1 742,99 €	0.3%

Proposition d'augmentation de salaire garantie de **0.3%** pour tous les
employés au 1^{er} mars 2016.

NOUS DEMANDIONS pour LES cadres et LES Agents de Maitrise, les minima d'embauche suivant:

- Augmentation généralisée de 2% pour les A.M.
- ✓ Mini 2200 € pour Niveau 5A / Mini 2250 € pour Niveau 5B (43H25)
- ✓ Mini 2400€ pour Niveau 6A / Mini 2450€ pour Niveau 6B (43H25)
- Augmentation pour les Cadres :
 - - Augmentation généralisée de 1,5% pour les Niveaux 7 et 8.
 - ✓ Niveau 7 : Mini 34 050 € / An (Hors prime astreinte et rémunération variable)
 - ✓ Niveau 8 : Mini 45 950 € / An (Hors prime astreinte et rémunération variable)
 - ✓ Prise en compte de la rémunération des forfaits des cadres travaillant sur les magasins parisiens avec travail de nuit.





CARREFOUR
MARKET

LA DIRECTION PROPOSE



Proposition de revalorisation de la grille de salaire minimum (encadrement) au 1^{er} janvier 2016 de 0,3 % :

Niveau	Grille CSF au 01/01/2016	Proposition de grille au 01/03/2016	Evolution
NIV 5A	2 007 €	2 013 €	0,3%
NIV 5B (après 3 ans dans le niveau)	2 028 €	2 034 €	0,3%
NIV 6A	2 122 €	2 128 €	0,3%
NIV 6B (après 3 ans dans le niveau)	2 143 €	2 149 €	0,3%
NIV 7A	2 473 €	2 480 €	0,3%
NIV 7B	2 498 €	2 505 €	0,3%
NIV 8	3 337 €	3 347 €	0,3%



Proposition de garantie à l'ensemble de l'Encadrement (niveau 5A à niveau 8) d'une augmentation minimale de salaire de 0,2% minimum avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016.

NOUS DEMANDIONS sur le statut social

Travail du Dimanche en dérogation permanente, jours Fériés et de soirée.

- Majoration des heures travaillées le dimanche habituellement et en soirée à hauteur de 50%,
- Mise en place d'un formulaire portant sur le volontariat et les modalités de réversibilité du volontariat, pour le travail du dimanche et le travail en soirée
- Prise en charge par la direction des frais de transports supplémentaires engendrés par le travail du dimanche,
- Prise en charge des frais de garde à concurrence de 2500 € / an

* dérogation permanente= concerne les magasins ouverts habituellement le dimanche



Travail du dimanche

LA DIRECTION PROPOSE



L'accomplissement du travail du dimanche des employés doit se faire sur la base du volontariat.

Travail occasionnel du dimanche (inchangé)

- **Pour les employés et agents de maîtrise**, chaque heure de travail effectuée occasionnellement le dimanche donne lieu à une majoration de 100% du salaire horaire venant s'ajouter à la rémunération mensuelle (cette majoration se substitue à la majoration légale pour heures supplémentaires)

Travail régulier du dimanche (à compter du 1^{er} septembre 2016)

- **Employés** : Majoration de 50% pour chaque heure travaillée effectuée ce jour-là.
- **Cadres et agents de maîtrise** : majoration forfaitaire de 60 euros par dimanche travaillé.

NOUS DEMANDIONS sur le statut social

Revalorisation des contrats Temps partiels

- Augmentation des bases contrat :
de 26H à 28H en 2016 avec passage en 2017 à 30 H
- Augmentation des bases contrat :
de 30H à 32H en 2016 avec passage en 2017 à Temps Complet.
- Travail sur 5 jours pour les 30H et 4 jours pour les 26H.



LA DIRECTION PROPOSE



Les salariés ayant **5 ans d'ancienneté** au 1^{er} juillet 2016 et une base horaire contractuelle hebdomadaire de **30 heures de temps de présence** se verront proposer à compter du 1^{er} avril 2016 et au plus tard le 1^{er} juillet 2016, un avenant à leur contrat de travail portant leur base horaire hebdomadaire de **32 heures de temps de présence** .

Les salariés volontaires pour cette augmentation de leur base horaire contractuelle **pourront être amenés à effectuer leurs heures de travail sur un autre rayon ou service du magasin (polyactivité)**.

L'entreprise s'engage à:

- Offrir les emplois à temps complet aux salariés à temps partiel qui souhaitent compléter leur horaire de travail avant de les proposer en externe ;
- Afficher les offres d'emploi à temps complet au sein du magasin ou service d'affectation.



CARREFOUR
MARKET

Propositions sur le statut social

- 2 jours consécutifs de repos tous les 8 semaines et tous les 6 semaines pour ceux qui travaillent le dimanche.
- Acquisition de 5 minutes de pause par heure travaillée.
- 8 heures de travail maximum par jour travaillé.
- 1 journée d'absence payée pour un examen ambulatoire pour les salariés.
- Inventaires sur la base du volontariat





CARREFOUR
MARKET

LA DIRECTION PROPOSE



Améliorer le statut CSF :

Jours d'absence pour la réalisation d'un examen ambulatoire sous anesthésie générale :

Sous réserve de justifier d'un bulletin de présence ou de situation, à compter du 1^{er} avril 2016, le salarié ayant un an d'ancienneté et devant subir un examen médical ambulatoire sous anesthésie générale a le droit de bénéficier **d'une journée d'absence rémunérée** et ce, dans la limite **d'une journée par an**.



NOUS DEMANDIONS sur le statut social

- Augmentation de la participation employeur sur les tickets restaurant (60% employeur /40% salarié) et suppression des critères d'ancienneté.
- Augmentation du Fond de solidarité à 250 000 € et d'un versement de 50 000 € pour les événements exceptionnels.
- Même application des règles pour les coupures du midi pour les Temps Complets que pour les Temps Partiels





CARREFOUR
MARKET

LA DIRECTION PROPOSE



Les Titres restaurant : Augmentation de la part prise en charge par l'Employeur

Aujourd'hui

- De 6€
- Avec prise en charge de 2.70 € par le salarié et 3.30€ par l'employeur.

A partir du 1^{er} juillet 2016

- De 6€
- Avec prise en charge de 2.40€ par le salarié et 3.60€ par l'employeur.



LA DIRECTION PROPOSE



Temps de coupure maximum à compter du 1^{er} avril 2016

Pour les employés à temps complet, la journée de travail ne pourra comporter, outre les temps de pause rémunérés ou non, plus d'une **coupure** d'une durée maximale de **3 heures** en cas d'ouverture continue de l'établissement.

Définition de la coupure: Interruption de la journée de travail de façon collective (fermeture de l'établissement) ou individuelle (temps imparti par roulement, pour le déjeuner par exemple).



LA DIRECTION PROPOSE

Autorisations d'absence rémunérée pour le mariage du salarié :

- Sans condition d'ancienneté : 4 jours ouvrés
- Après un an d'ancienneté : 5 jours ouvrés

A partir du 1^{er} avril 2016

- 5 jours ouvrés pour le mariage **sans condition d'ancienneté**



Propositions sur le statut social

Revalorisation de la prime vacances

- 120 % d'un demi mois de salaire pour 10 d'ancienneté.
 - 125 % d'un demi mois de salaire pour 15 d'ancienneté.
 - 130 % d'un demi mois de salaire pour 20 d'ancienneté.
- Réduction du délai d'obtention à 5 ans.
- Pour l'encadrement : 1000 € de prime vacances.



LA DIRECTION PROPOSE



Amélioration du dispositif d'attribution concernant la prime vacances

Employés à compter du 1^{er} juin 2016 (revalorisation des montants versés à partir de la 5^{ème} année d'ancienneté et pour les tranches de 10, 15 et 20 ans d'ancienneté) :

Ancienneté	Montant
Année d'entrée	Pas de prime
Année N (1 an d'ancienneté révolue : calcul de la prime apprécié au 30 juin, au prorata du nombre de mois d'ancienneté au-delà de 12 mois (date anniversaire du contrat))	maximum 100 €
Après 2 ans d'ancienneté (Année N+1)	100 €
Après 3 ans d'ancienneté (Année N+2)	25 % de 1/2 mois de salaire de base
Après 4 ans d'ancienneté (Année N+3)	50 % de 1/2 mois de salaire de base
Après 5 ans d'ancienneté (Année N+4)	100 % de 1/2 mois de salaire de base
Après 10 ans d'ancienneté (Année N+9)	115 % de 1/2 mois de salaire de base
Après 15 ans d'ancienneté (Année N+14)	120 % de 1/2 mois de salaire de base
Après 20 ans d'ancienneté (Année N+ 19)	125 % de 1/2 mois de salaire de base

LA DIRECTION PROPOSE



Amélioration du dispositif d'attribution concernant la prime vacances Cadres et agents de maîtrise à compter du 1^{er} juin 2016 :

- ❖ 590 € bruts pour les cadres et agents de maîtrise ayant moins de 7 ans d'ancienneté
- ❖ 740 € bruts pour les cadres et agents de maîtrise ayant entre 7 et 12 ans d'ancienneté
- ❖ 800 € bruts pour les cadres et agents de maîtrise ayant au moins 12 ans d'ancienneté.

La condition d'ancienneté s'apprécie au moment du versement de la prime. » Ces dispositions entrent en vigueur à compter du 1^{er} juin 2016.

Les « dispositions communes » de l'article 31.2 du statut collectif sont inchangées



Propositions sur le statut social

- Mise en place d'un partenariat auto école et prise en charge du permis de conduire pour les apprenties et contrat pro afin de leur permettre une meilleure employabilité à l'issu de leur contrat ;
- Objectif: un emploie, un diplôme, un permis ;
- La CFDT présentera un dossier complet sur le sujet car elle a rencontré des acteurs locaux, auto école, conseil régional afin de définir une méthode et un financement.



CARREFOUR
MARKET

LA DIRECTION PROPOSE



Mesure d'aide à l'obtention du permis de conduire pour les apprentis

A titre expérimental,



Prise en charge à hauteur de **50%** et dans la limite de **600** euros du permis de conduire des collaborateurs en contrat d'apprentissage au sein de la **Direction Opérationnelle Ile de France** de l'entreprise CSF et présents dans les effectifs lors du passage de leur permis de conduire.

Cette mesure ne concerne que les collaborateurs liés par un contrat d'apprentissage avec la société CSF.

A l'issue de ce test, la Direction établira au plus tard le 30 septembre 2016 un bilan qu'elle partagera avec les Organisations syndicales signataires de l'accord. Selon les conclusions de ce bilan, la Direction pourra envisager l'extension de cette mesure au sein d'autres DO de l'entreprise CSF.